

Ordre du jour

Assemblée des détenteurs·rices de certificats d'actions de la Stichting Administratiekantoor Aandelen Triodos Bank (SAAT) et Assemblée générale extraordinaire de Triodos Bank NV

jeudi 23 mars 2023

Lieu : Jaarbeurs (salle Progress), Utrecht (Pays-Bas)

09h00 *Accueil et enregistrement*

10h00 **Assemblée des détenteurs·rices de certificats d'actions de la Stichting Administratiekantoor Aandelen Triodos Bank (SAAT)**

1. Ouverture et annonces
2. Consultation à caractère contraignant sur la politique de vote (**vote**)
3. Discussion sur la déclaration de vote pour l'AGE de Triodos Bank NV (**discussion**)
4. Vote consultatif sur la politique de vote (**résolution**)
5. Divers
6. Clôture

12h30 *Accueil et enregistrement*

13h00 **Assemblée générale extraordinaire de Triodos Bank NV**

1. Ouverture et annonces
2. Plateforme multilatérale de négociation (Multilateral Trading Facility, MTF) : mise à jour et prochaines étapes (**discussion**)
3. Proposition de modification des statuts de Triodos Bank NV et autorisation de signer l'acte de modification des statuts (**résolution**)
4. Divers
5. Clôture

16h00 *Fin du programme (horaire indicatif)*

Pour cette communication, la version en langue néerlandaise fait foi.

Note explicative :

- Assemblée des détenteurs·rices de certificats de la Stichting Administratiekantoor Aandelen Triodos Bank

- Assemblée générale extraordinaire de Triodos Bank NV

ASSEMBLÉE DES DÉTENTEURS-RICES DE CERTIFICATS DE LA STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR AANDELEN TRIODOS BANK (SAAT)

Point 2 de l'agenda. Consultation contraignante sur la politique de vote (vote)

Après la cotation sur la plateforme de négociation multilatérale (MTF), un·e détenteur·rice de certificats aura la possibilité, pour chaque assemblée générale, de demander une procuration de l'actionnaire unique de Triodos Bank NV, à savoir SAAT. Cela mettra le ou la détenteur·rice en situation d'exercer un droit de vote lié aux actions correspondant à ses certificats. Quoiqu'elle n'y soit pas contrainte légalement, SAAT consultera les détenteurs·rices de certificats pour savoir dans quelle mesure SAAT continuera à voter pour les actions pour lesquelles les détenteurs·rices de certificats correspondants n'ont pas demandé de procuration.

Le Conseil d'administration de SAAT présentera deux formes de politique de vote en ce qui concerne la manière dont elle exercera son droit de vote lié aux actions de Triodos Bank NV lorsque la cotation des certificats sur la MTF sera effective. SAAT s'impose d'implémenter l'option qui obtiendra la préférence d'une majorité de détenteurs·rices de certificats.

Il sera demandé aux détenteurs·rices de certificats d'exprimer leur vote en faveur de l'une de ces deux propositions :

Proposition 1 (« SAAT plus ») :

En principe, SAAT votera pour toutes les actions lors des assemblées générales de Triodos Bank NV, sauf lorsqu'un·e détenteur·rice de certificats choisit explicitement d'exercer son droit de vote à la place de SAAT.

Proposition 2 (« Une action, un vote ») :

En principe, SAAT ne votera pas lors des assemblées générales de Triodos Bank NV, sauf si un détenteur de certificats mandate explicitement SAAT pour exercer son droit de vote.

Ces deux politiques de vote seront expliquées plus en détails prochainement par SAAT, au moyen d'un dossier d'information. En outre, Triodos et SAAT organiseront plusieurs webinaires pour expliquer clairement la politique de vote et répondre aux questions des détenteurs·rices de certificats. Au cours de ces webinaires, Triodos abordera également d'autres aspects de la MTF.

Point 3 de l'agenda. Discussion sur la déclaration de vote pour l'AGE de Triodos Bank NV (*discussion*)

Le président du Conseil d'administration de SAAT fera une déclaration expliquant la manière dont SAAT exercera les droits de vote attachés aux actions de Triodos Bank N.V. qu'elle détient, concernant le point du vote lors de l'assemblée générale extraordinaire de Triodos Bank NV.

-o-o-o-

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE TRIODOS BANK NV

Point 2 de l'agenda. 2. Plateforme multilatérale de négociation (Multilateral Trading Facility, MTF) : mise à jour et prochaines étapes (*discussion*)

Le Conseil d'administration fera le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la cotation des certificats de dépôt sur une plateforme multilatérale de négociation (MTF).

Point 3 de l'agenda. Proposition de modification des statuts de Triodos Bank NV et autorisation de signer l'acte de modification des statuts (*résolution*)

Le Conseil d'administration et le Conseil des commissaires proposent, sous réserve et à compter de l'entrée en vigueur de la cotation sur la MTF, de modifier les statuts de Triodos Bank NV conformément au projet d'acte de modification qui a été mis à disposition pour consultation sur triodos.com/agm (en néerlandais et en anglais), afin de rendre les statuts plus adaptés à l'environnement de cotation dans lequel Triodos Bank NV. opérera après la cotation MTF.

Une explication plus détaillée sur les changements proposés est disponible sur triodos.com/agm (en néerlandais et en anglais). En vertu de la modification proposée, le Conseil d'administration sera, après approbation du Conseil des commissaires, autorisé à :

- prendre des décisions concernant l'émission de nouvelles actions, dans la mesure où cela concerne la partie totale non souscrite du capital social autorisé de Triodos Bank NV ; et
- limiter ou exclure les droits de préemption liés à l'émission d'actions ou l'octroi de droits de souscription d'actions.

La résolution visant à modifier les statuts de Triodos Bank NV comprend explicitement l'octroi d'une autorisation à chaque membre du Conseil exécutif et à chaque notaire, candidat notaire, collaborateur·rice notarial·e et avocat·e travaillant pour NautaDutilh N.V. de signer l'acte modifiant les statuts de Triodos Bank NV.

-0-0-0-